



Bénévole ou volontaire ?

Même si le bénévolat et le volontariat naissent d'un désir commun d'être utile au sein d'une collectivité, ils possèdent leur propre définition et leur propre statut.

Le **bénévole** s'engage librement et gratuitement dans une action non salariée, en dehors de son temps professionnel et personnel.

Le **volontaire** s'engage, encadré par un contrat, dans une mission au service de l'intérêt général. Le contrat stipule les missions, la durée et l'indemnité.

Dans les deux cas, s'engager demande avant tout de la **motivation**.

VOLONTARIAT

À chacun son volontariat , quelques exemples

Service Civique			Volontariat International en Entreprise / Administration
Volontariat de Solidarité Internationale			Volontariat International de la Francophonie
Corps Européen de Solidarité			Volontariat européen d'aide humanitaire
Volontariat des Nations-Unies			Chantiers internationaux

Le bénévolat

Si vous êtes bénévole, vous vous engagez **librement et gratuitement** à mener une action en dehors de votre temps de travail et de vos activités. Votre engagement peut être ponctuel ou plus régulier, mais jamais à temps plein. Tout dépend du temps que vous souhaitez consacrer au bénévolat. Cet engagement ne nécessite aucune condition de diplôme, d'âge ou de compétence.

Zoom sur les chantiers de jeunes bénévoles

Cette forme de bénévolat permet de participer à des projets collectifs d'aide aux populations en difficultés, de restauration d'un lieu ou de protection de la nature. Ces chantiers sont des lieux privilégiés d'échanges, de rencontres interculturelles et d'ouverture. Plus d'infos dans le mini-guide 5.611 du CRIJ « Les chantiers de jeunes bénévoles ».

Cotravaux : www.cotravaux.org

Les missions de bénévolat s'exercent généralement **dans le cadre d'une association, d'un syndicat ou d'une structure publique**, et dans des domaines d'activités variés : sport, culture, loisirs, humanitaire, santé, action sociale, défense des droits, éducation, etc.

En tant que bénévole, vous êtes soumis à un **engagement moral**, impliquant de vous rendre disponible pour participer aux actions de la structure, de respecter le règlement de la structure et les règles de sécurité.

En revanche, vous n'êtes soumis à **aucun contrat**. Par conséquent, vous êtes libre à tout moment de mettre fin à votre engagement bénévole, sans procédure ni dédommagement.

Vous ne recevez **aucune rémunération** en contrepartie de votre engagement, en revanche, vous pouvez être dédommagé des frais de votre activité, comme les déplacements, l'hébergement ou l'achat de matériel par exemple. De plus, vous conservez votre statut d'origine (étudiant, actif, demandeur d'emploi...) et les garanties sociales liées, le bénévolat ne vous ouvre aucun accès à aucune couverture sociale.

Les sites de références

- France Bénévolat : www.francebenevolat.org
Réseau national de développement du bénévolat en association. Oriente les candidats bénévoles et accompagne les associations.
- Tous bénévoles : www.tousbenevoles.org
Association de développement de l'engagement citoyen. Mise en relation entre bénévoles et associations qui sont en recherche.
- Jeune et bénévole : www.jeuneetbenevole.org
Pour les 14-25 ans qui souhaitent découvrir le bénévolat et s'y engager.
- Benenova : www.benenova.fr
Actions de bénévolat courtes et ponctuelles (uniquement sur Nantes et environs pour le moment).
- Online Volunteering : www.app.unv.org
Volontariat en ligne partout dans le monde.
- Le Crib : www.associations.gouv.fr > Guide juridique et fiscal
Le Crib aide les bénévoles et les associations, en les accompagnant dans toutes leurs démarches administratives.



Le volontariat

Le statut de volontaire se situe entre celui de salarié et celui de bénévole : vous n'êtes pas salarié parce que vous vous consacrez à une mission d'intérêt général ; et vous n'êtes pas non plus bénévole parce que vous êtes soumis au respect d'un **contrat** et d'une exclusivité. Pour être volontaire, il vous faut avoir entre **16 et 18 ans minimum**.

Le volontariat relève d'un **statut de droit public** : cela signifie qu'il ouvre droit à une indemnité. De plus, il vous permet d'avoir accès à une **couverture sociale** (maladie, accident du travail, invalidité, etc.).

Cet engagement a une durée limitée, il est en général à plein temps et il s'exerce dans le cadre d'une mission d'intérêt général, à vocation sociale, humanitaire, sportive, culturelle...

De nombreuses formes de volontariats existent en **France et à l'étranger**. Il n'y a pas de définition générale et globale du volontariat, mais chaque type de volontariat a un fonctionnement propre et est réglementé par des textes spécifiques.

France Volontaires : www.france-volontaires.org

Les formes de volontariat en France

Le Service Civique

Le Service Civique donne la possibilité d'effectuer une mission au service de la collectivité en **France ou à l'étranger**. La durée est de **6 à 12 mois** avec **24 heures** minimum de travail hebdomadaire, pour des jeunes âgés **16 à 25 ans**.

Plus d'infos dans le mini-guide 5.61 du CRIJ « Le Service civique ».

- Agence Nationale du Service Civique : www.service-civique.gouv.fr

Le service volontaire citoyen de la police nationale

Ce volontariat de la police nationale a pour objectif de regrouper des personnes à partir de 17 ans qui souhaitent exprimer leur citoyenneté de manière active au bénéfice de la collectivité. Les missions concernent la prévention, la communication, la médiation sociale et la solidarité.

- Police nationale : www.police-nationale.interieur.gouv.fr

Le volontariat de sapeur-pompier

En tant que sapeur-pompier volontaire, vous vous rendez disponible en faveur du secours d'urgence.

Ce volontariat est accessible **dès l'âge de 16 ans**. Une autorisation parentale est nécessaire pour les jeunes âgés de moins de 18 ans. Pour postuler, il vous faut contacter le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) le plus proche de chez vous.

- Sapeurs-pompiers de France : www.pompiers.fr > Sapeur-pompier volontaire

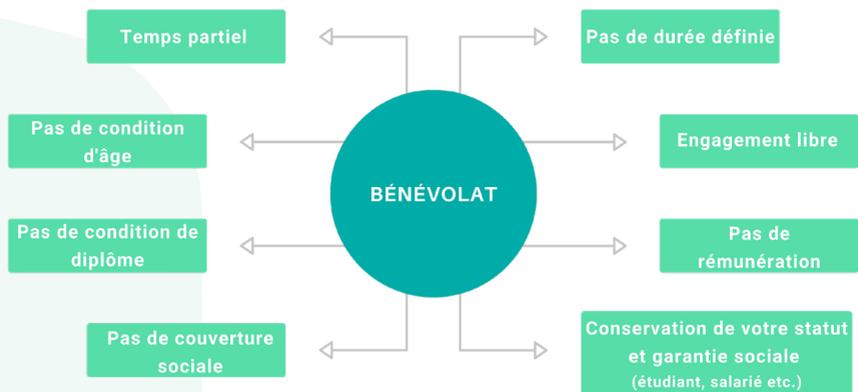
Le volontariat à l'étranger

Il existe de nombreuses formes de volontariats à l'étranger que vous retrouverez dans le mini guide 8.26 du CRIJ « Volontariat à l'étranger », dans le réseau Information Jeunesse, mais aussi sur notre site internet.

- www.infos-jeunes.fr > Nos métiers > Service volontaire citoyen

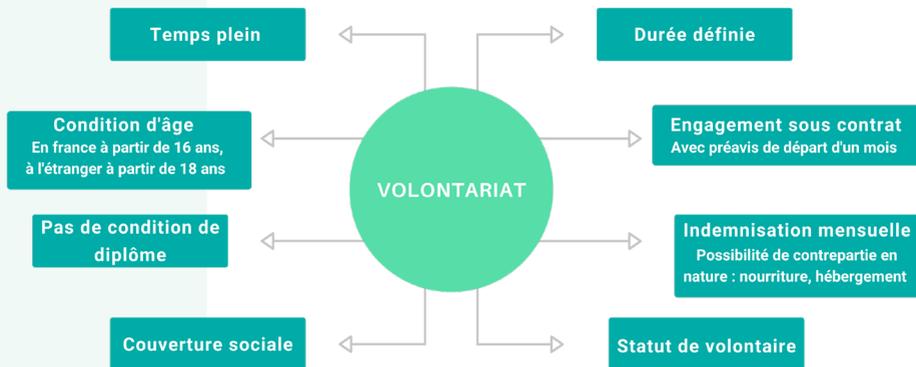
Bénévolat

www.francebenevolat.org



www.france-volontaire.org

Volontariat



Novembre 2021 - n°5.61

Ils soutiennent le CRIJ



Avec le soutien de l'État - Préfecture de la Région Pays de la Loire - Délégation régionale académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports

